



Procédures d'orientations 3ème.

publié le 05/05/2020

Madame, Monsieur,

La phase définitive de l'orientation est ouverte depuis le lundi 4 mai, et jusqu'au lundi 18 mai 2020.

Dans les Téléservices de l'orientation (palier 3ème) : les saisies des demandes des familles et des réponses du conseil de classe pour la phase provisoire doit être validée par les familles qui ont utilisé les téléservices au cours du deuxième trimestre avant de procéder à la phase définitive.

A noter : la saisie des données de la phase provisoire reste possible jusqu'au jeudi 7 mai 2020.

Téléservice Orientation (voir note ci-jointe sur la voie d'orientation - fiche de dialogue - phase définitive) : ouvert, par défaut, pour la saisie par les familles de leurs demandes et des réponses au conseil de classe.

Nous vous remercions de compléter la fiche papier, également, afin de l'insérer dans le dossier scolaire de votre enfant. (fiche de dialogue ci-jointe : choix définitifs d'orientation)

Afin de vous permettre de répondre à vos questions et de vous accompagner, vous pouvez nous joindre par mail (ce.0170005n@ac-poitiers.fr) ou par téléphone pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,
Isabelle Guillaumin

Documents joints

 [fiche_de_dialogue_-_choix_definitifs](#) (PDF de 290.7 ko)

 [note_voie_d_orientation_fiche_de_dialogue_](#) (PDF de 368.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.